

## PROCÈS-VERBAL DE LA COMMISSION DE SÉLECTION DES ACCOMPAGNANTS EDUCATIFS ET SOCIAUX DU 13 OCTOBRE 2021

Après examen des résultats de l'épreuve orale de la sélection et conformément aux articles 2,3 et 7 de l'arrêté du 29 janvier 2016 et aux instructions ministérielles n° DGCS/SD4A/2016/324 du 25 octobre 2016 et n° DGCS/SD4A/2017/181 du 17 juillet 2017 fixant les modalités d'accès à la formation d'**Accompagnant Educatif et Social**

➤ **FORMATION EN VOIE DIRECTE :**

**SONT DECLARES ADMIS pour la rentrée de 2021-2022, par ordre de classement SUR LE SITE DE BRIVE LA GAILLARDE :**

1. BAILET Florence

Isle, le 13 octobre 2021.

La Directrice Générale



Catherine LOUBRIAT

Le Responsable du Pôle des Formations à  
l'accompagnement socio-éducatif



Ludovic GERMANEAU

